

QUATORZIÈME ANNÉE - N 4.716

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limitr.	54.00	28.00	15.00
Autres départem.	52.00	28.00	15.00
Union Postale	62.00	34.00	18.00

LETRE DE PARIS

Redressement

Si, comme nous l'espérons, le gouvernement de M. Poincaré suit la politique exposée dans la « Déclaration ministérielle », on peut être assuré que la France se relèvera promptement

Depuis que la victoire s'est rangée sous nos drapeaux, depuis qu'au prometteur armistice a succédé le traité de paix dans lequel sont inscrits nos maigres droits de nation victorieuse mais victorieuse, depuis tout trois ans que ce même traité est entré en vigueur, nous avons déjà changé cinq fois de gouvernement.

Dire que ces changements successifs ont été un bien pour le pays serait faire montre d'une méconnaissance absolue des faits. A chaque changement de gouvernement le pays s'en ressent, et pour peu que le gouvernement ait pu faire quelque chose de bien pour le pays, il n'est pas sans avoir eu quelque chose de mal.

C'est le cas hier, alors que M. Briand tenait le pouvoir. Aujourd'hui — et Dieu en soit loué — il n'en est pas ainsi, parce que tout simplement le gouvernement est présidé par un homme qui en « impose » à l'extérieur et est « contesté » à l'intérieur — sans par une poignée d'énergumènes, uer-cenaire de la haine et de la vengeance de politiciens rejetés « par le suffrage universel ».

Le pays, plus par son opinion publique que par sa presse, a ardemment désiré la venue au pouvoir de l'ancien Président de la République. Nous mêmes, à « Paris-Centre » et dans d'autres organes patriotes, depuis de longs mois et souvent dans des conditions difficiles — tel dans le moment où nous avons pleuré l'engagement du Parlement pour la prétendue politique de réalisation de M. Briand — avons préconisé la politique qu'avait talent et conviction M. Poincaré exposait dans ses écrits et ses discours, et aspiré à sa venue au pouvoir.

M. Poincaré est au gouvernement. Ainsi qu'il nous le disait naguère à l'occasion d'une visite que nous lui fîmes, il se fut dispensé de paraître devant nous pour le pouvoir si celui-ci, par aventure, venait à lui être offert. Mais la vue de la France qui chaque jour approchait de l'abîme où fatalement elle devait être précipitée, le souvenir des immenses sacrifices faits par ce grand pays pour vaincre l'agression et demeurer à ses morts, ses mutilés, ses orphelins, ses déportés, ses exilés, et de la déchéance de la République, le tant pris sur les tombes des morts et l'autel de la patrie, lui créaient de tels devoirs qu'il ne craignait point voir arriver l'heure où il serait fait appel à son patriotisme, sa conscience des responsabilités du moment, son dévouement toujours égal à ses hautes facultés de compréhension, son immense savoir.

M. Raymond Poincaré, à l'encontre de ce que certains politiciens osent insinuer, n'a rien tramé pour reprendre le pouvoir. Il n'a rien promis ni aux uns ni aux autres. Aussi bien, la composition du ministère en fait foi. La « déclaration ministérielle », où est résumée la synthèse des écrits et des discours prononcés par le sénateur de la Meuse depuis que certains gouvernements ont remis les couteaux défallantes dans la France — que les Français, est aussi la preuve que l'ancien chef de gouvernement n'a jamais eu d'autre ambition que servir le pays avec intelligence et fermeté.

En lisant la « déclaration » on se rend vite compte qu'elle se propose de « redresser » une politique qui devait du but à atteindre à force de vouloir paraître souple et judicieuse.

A nos alliés — dont on disait qu'ils tournaient le dos à l'ancien Président de la République si celui-ci changeait la manière de faire de M. Briand — M. Poincaré dit : « Accord complet entre nous, mais dans les conditions d'égalité absolue que les sacrifices et l'abnégation de la France lui donnent le droit d'exiger ». Et les Alliés ont déjà répondu. Dans la presse anglaise, américaine, italienne, belge, polonoise, suisse, roumaine, etc., se lisent des éloges, télégrammes du nouveau Président du Conseil, et le programme tracé par le chef du Gouvernement reçoit leur approbation.

Voilà le premier redressement et ses premiers effets. Voici le second : A l'Allemagne qui se déroba à ses engagements, qui ruse et qui sournoisement rompt, mise son année — à l'Allemagne dont on dit qu'elle ne tendrait aucun cas des aversissements de « chauvinisme mégalomane » qui parait-il l'ancien Président de la République — M. Poincaré dit : « Plus de concessions, plus de sacrifices de notre part. Nous ne prendrons d'autres au besoin. Nous ne voulons pas la guerre. Mais, avec la paix, nous voulons nos droits, tous nos droits. Il faut payer, car la nation allemande tout entière est solidaire et responsable de l'exécution du Traité signé par ses représentants ».

M. Poincaré ayant dit, le gouvernement allemand a répondu par l'entremise des journaux qui souhonnaient sa politique, que les observations présentées par le chef du Gouvernement français avaient le caractère d'ordres dont l'exécution coûterait, sans doute, plus à l'Allemagne que leur loyale exécution. Est-ce clair ? Est-ce net !

Politique de « redressement » est cette inaugurée par M. Raymond Poincaré. Nous souhaitons de tout cœur qu'elle se poursuive sans à-coups ; et pour qu'elle aboutisse, nous ne marchandons pas notre appui.

Eugène MITTLER.

La dépouille de Benoît XV a été transportée hier à la basilique Saint-Pierre où elle demeure exposée

Rome, 23 janvier. — Dès le matin à 8 h. 30, les cardinaux, les prélats, les membres du corps diplomatique, les hauts dignitaires de la cour pontificale, les membres du patriarcat et de la noblesse romaine, sont venus au Vatican, pour participer au transport à Saint-Pierre, de la dépouille de Benoît XV.

Dans la salle Clémentine, un peloton de gardes suisses était rangé tandis que dans les salles de l'appartement papal, se trouvaient des pelotons de gardes palatins, des gendarmes et des gardes-nobles.

Le cortège s'est formé à 9 h. 45. Il était précédé d'un peloton de gardes palatins et suivi d'un peloton de gendarmes. Venaient ensuite sur deux colonnes, tous les commandants et officiers du corps d'armes pontificale, les cameriers de cape et d'épée, les cameriers secrets, les dignitaires laïques, treize sédatiers portant des croix allumées et les ecclésiastiques de la cour papale, les pénitenciers, l'état-major de la garde-noble, le marquis Sacchetti, tourneur-major secret du Palais.

Suivaient alors les sédatiers portant à bras la civière sur laquelle se trouvait la dépouille de Benoît XV et entourés de gardes-nobles.

Le corps était immédiatement suivi par les nouveaux du Souverain Pontife, les cardinaux, les cardinaux Gaspardi, Valtelli, De Lai, Vico, Galbani, Pompili, Cagnoni, Callero, Van Rossum, Bisetti, Fruhwirth, Scapellato, Ranazzi, Valore, etc.

A la basilique

Le cortège est passé par la salle Clémentine où les gardes suisses rendaient les honneurs à la foule des invités priant.

Puis par les salles ducale et royale, et par l'escalier royal, il est arrivé devant le porche de Saint-Pierre où étaient rangés les élèves du collège du Vatican et le chapitre de Saint-Pierre.

Quand la dépouille est entrée, Mgr Lera, chanoine du chapitre de Saint-Pierre, a dit la première absoute, pendant que les chanoines entonnaient les psaumes « Subventio et le « Miserere ».

Le corps fut ensuite transporté à la chapelle du Saint-Sacrement.

La dépouille du Pape sera inhumée dans les grottes du Vatican au-dessous du mausolée de Saint-Pierre, selon l'expression de la dernière volonté du mort.

Le certificat de décès

Le Saint-Siège a fait remettre à la municipalité de Rome, le certificat de décès du Souverain Pontife dont voici le texte :

Le médecin soussigné certifie qu'à 6 heures du matin, le 22 janvier 1922, a rendu l'âme dans le Vatican, sa Sanctité le Pape Benoît XV (Jacques della Chiesa), à la suite d'une broncho-pneumonie grippeuse. Signé : docteur Battistini.

Demain matin à 10 h. 30, sera enregistré au Capitole, l'acte de décès de Benoît XV. Le service de Rome fera les fonctions de l'état-civil. Les témoins seront : le prince Colonna, assistant au trône, le marquis de Sacchetti, tourneur-major du Sacré-Palais et le prince Massimo, ministre des postes pontificales et le prince Alibrandi, commandant de la Garde-Noble.

Le Journal Officiel publie, entouré de deuil, l'entrevue suivante : Hier, 22 janvier, à 6 heures, après une courte maladie, est décédé le Souverain Pontife Benoît XV.

La deuxième journée des cardinaux
Rome, 23 janvier. — Aujourd'hui, a été tenue la deuxième réunion des cardinaux. Les réunions se succéderont de jour en jour pour permettre aux cardinaux d'accomplir diverses formalités notamment de prêter serment de fidélité aux constitutions apostoliques, qui condamnent toute ingérence de pouvoirs civils dans le gouvernement de l'Eglise et de délibérer, de décider, sur les objets suivants :

Préparation du concile, examen des con-claves, fixation du budget du concile, communication des lettres des chefs d'Etat et des nonces, ainsi que de tous les rapports qui peuvent intéresser le Sacré-Collège.

Dès la mort de Benoît XV, la Chancellerie, la Daterie, la secrétairerie des Brefs ont cessé de fonctionner.

Au cours d'une réunion des cardinaux, les sécrétaires de ces officiers ecclésiastiques ont été brisés pour bien signifier que l'ancien gouvernement de l'Eglise a pris fin.

Les Anglicans prient

Londres, 23 janvier. — A l'office de midi à l'abbaye de Westminster, le doyen a annoncé aux fidèles la nouvelle de la mort du Pape et il a ajouté les paroles suivantes :

Bien qu'une grande différence existe entre l'Eglise d'Angleterre et l'Eglise de Rome, tous les chrétiens dans le monde entier n'en sont pas moins membres d'une même grande Eglise.

M. Vilgrain comparait devant le conseil de guerre

« Les faits reprochés au lieutenant Vilgrain constituent, dit le rapport, le crime d'abandon de poste devant l'ennemi. »

L'ASSOCIATION DES MUTILÉS EST REPRÉSENTÉE AUX DÉBATS

Nancy, 23 janvier. — Ce matin, dans la chapelle de l'ancien petit séminaire, ont commencé les débats de l'affaire Vilgrain, accusé d'abandon de poste devant l'ennemi.

A 8 h. 30 exactement, les membres du Conseil de Guerre font leur entrée, le colonel Prunier, du 63^e régiment d'infanterie, en tête.

L'accusé est immédiatement introduit. Debout, il répond d'une voix ferme à l'interrogatoire d'identité. Il s'assied ensuite sur un banc, les bras croisés.

Le greffier lit le rapport qui comprend l'exposé des faits déjà connus.

« Envoyé en mission à Nancy en automne, le lieutenant Vilgrain fut, selon ses déclarations, blessé à la main par un agresseur inconnu qui, sous prétexte de lui demander son chemin, lui tira un coup de revolver à bout portant.

Le rapport établit que l'agresseur non seulement ne fut jamais retrouvé, mais qu'il ne fut aperçu par personne d'autre que le lieutenant Vilgrain.

De très nombreuses variations sont relevées, d'autre part, dans des déclarations de l'ancien sous-secrétaire d'Etat. Le rapport s'efforce de démontrer que ces variations sont contradictoires et sans fondement.

Il conclut que les faits reprochés au lieutenant Vilgrain constituent le crime d'abandon de poste en présence de l'ennemi, réprimé par l'article 216 du code de justice militaire.

La lecture du rapport est terminée. Vilgrain l'a écouté sans regarder une seule fois dans la salle. A plusieurs reprises, il s'est penché pour parler à ses voisins, MM. de Monzie, Forgeot et Guillon.

M^e Chatenet se lève
Le colonel Prunier va procéder à l'interrogatoire du lieutenant Vilgrain, lorsque M^e Chatenet, avocat à la Cour d'appel de la Seine, président de l'Association des anciens combattants du Palais de Justice, se lève et au nom de l'Union Nationale des Mutilés et Réformés de France, demande à déposer ses conclusions.

S'appuyant sur une canne, face au Conseil, M^e Chatenet lit d'une voix forte, les conclusions suivantes :

« Attendu qu'une poursuite est engagée devant le Conseil de Guerre contre un militaire accusé d'abandon de poste, que cette poursuite intéresse l'ensemble des mutilés et des réformés, qui ont reçu leurs blessures à l'ennemi.

Attendu que, sans qu'il soit question de se porter partie civile, demande qu'il soit donné suite à l'union des mutilés et réformés de ce qu'elle est présentée à ces débats, non pour demander, défendre ou intervenir dans les débats mais pour y recueillir éventuellement, les éléments d'une action civile sur les mérites de laquelle elle prévient le Conseil qu'il n'a pas compétence pour statuer et dont au surplus il n'est pas saisi.

« Attendu que, sans qu'il soit question de se porter partie civile, demande qu'il soit donné suite à l'union des mutilés et réformés de ce qu'elle est présentée à ces débats, non pour demander, défendre ou intervenir dans les débats mais pour y recueillir éventuellement, les éléments d'une action civile sur les mérites de laquelle elle prévient le Conseil qu'il n'a pas compétence pour statuer et dont au surplus il n'est pas saisi.

« Attendu que, sans qu'il soit question de se porter partie civile, demande qu'il soit donné suite à l'union des mutilés et réformés de ce qu'elle est présentée à ces débats, non pour demander, défendre ou intervenir dans les débats mais pour y recueillir éventuellement, les éléments d'une action civile sur les mérites de laquelle elle prévient le Conseil qu'il n'a pas compétence pour statuer et dont au surplus il n'est pas saisi.

« Attendu que, sans qu'il soit question de se porter partie civile, demande qu'il soit donné suite à l'union des mutilés et réformés de ce qu'elle est présentée à ces débats, non pour demander, défendre ou intervenir dans les débats mais pour y recueillir éventuellement, les éléments d'une action civile sur les mérites de laquelle elle prévient le Conseil qu'il n'a pas compétence pour statuer et dont au surplus il n'est pas saisi.

« Attendu que, sans qu'il soit question de se porter partie civile, demande qu'il soit donné suite à l'union des mutilés et réformés de ce qu'elle est présentée à ces débats, non pour demander, défendre ou intervenir dans les débats mais pour y recueillir éventuellement, les éléments d'une action civile sur les mérites de laquelle elle prévient le Conseil qu'il n'a pas compétence pour statuer et dont au surplus il n'est pas saisi.

Le commissaire du Gouvernement, M. Bourgois, se lève alors :

« L'action civile, dit-il, n'est pas recevable devant un tribunal militaire. Mais vous pouvez donner acte à la déposition.

M^e de Monzie aussitôt se dresse et remercie M^e Chatenet de sa présence à ces débats. Il dit que toutes les Associations de mutilés et réformés auraient été là, qu'il n'en aurait pas été mécontent.

Le Conseil de Guerre se retire pour délibérer sur ces conclusions, puis revient donner acte à M^e Chatenet qu'il est présent à ces débats au nom de l'Union Nationale des Mutilés et Réformés, mais lui interdisant toute participation au fond des débats.

L'audience est levée à 11 h. 30. Le Conseil et les avocats de la défense s'entretiennent un moment ensemble, cependant qu'un officier vient chercher M. Vilgrain. La salle se vide très rapidement.

L'après-midi
L'audience est reprise à 14 heures. M. Vilgrain rappelle qu'il sortait d'une clinique lorsque la guerre éclata, et fut attaché à l'état-major de la brigade Fayolle, et ensuite à la division parce qu'il était vraiment malade.

Le commissaire bien la région et je crois avoir rendu quelques services.

M. Vilgrain rappelle les faits de la journée du 22 août, son agression et son arrivée à Nancy.

Le colonel Prunier pose une série de questions très précises et il insiste particulièrement sur l'arrivée de M. Vilgrain à Nancy, sur son séjour dans cette ville et sur son départ sur Paris.

Vous saluez, dit-il, toujours le même itinéraire.

Je prenais le plus court, répond M. Vilgrain.

Le colonel Prunier parle de l'impression qu'eut M. Vilgrain que M. Galilé, maire d'Épily était son agresseur.

Vilgrain répond que plus tard, il fit part de son impression au commissaire de police de la gare de Dijon et que celui-ci lui répondit que M. Galilé était un bonnet homme.

Le colonel Prunier s'étonne que Vilgrain n'ait pas demandé au motocycliste dont la venue lui avait peut-être sauvé la vie, ni son nom, ni son régiment.

Je n'attachais pas d'importance à cette blessure, répond M. Vilgrain.

Vilgrain estime qu'il ne s'est jamais dérobé à ses obligations militaires et sur les instances de son défenseur, M^e de Monzie, il s'approche de la table du Conseil, il défait son veston et montre les traces d'une opération qu'il subit à l'abdomen.

L'interrogatoire est terminé. La suite des débats est renvoyée à demain. L'audience est levée à 17 h. 35.

LE RETOUR A LA TERRE

Comment une jeune étudiante devint la jolie fermière du Courtillet et des difficultés nombreuses qu'elle rencontra

Mlle Gouzé a raconté, dans une conférence faite à Paris, sous le patronage du groupe l'« Action des Femmes », comment elle était devenue celle que toute la France connaît maintenant sous le joli nom bucolique de « la fermière de Courtillet ».

La conférence était intitulée : « Mes réalisations, mes projets, mes espoirs ».

« Cette vaillante Française s'est seulement préoccupée du discret, qui pourrait jeter sur le retour des femmes à la terre, dont elle avait voulu donner l'exemple, l'échéé on semble vouloir l'accuser la chicanerie avare de l'Institut de France, son propriétaire. C'est ainsi qu'elle se résolut à conter comment elle était devenue fermière, comment fermière elle cultivait, quels succès et quelles joies elle y trouva, mais aussi quels obstacles. »

La guerre surprit Mlle Gouzé, étudiante à la Sorbonne, en plein travail universitaire. Son père, comme tous les hommes, était parti aux armées. Le bataillon s'immobilisait aux tranchées. La terre de France se mourait faute de bras. Mlle Gouzé partit.

L'arrivée, dit-elle, en Poitou, en pleine moisson. Les herbes étaient longues, les bras des enfants bien faibles. Une haute taille, bonne confiance, et vite, je me mis au travail. Je déchargeai dans une journée trois mille gerbes sur une meule. Le soir, je pensais mourir de fatigue. Les mains corchées, les bras meurtris, je ne me serais pas plainte en pensant au soulagement de la bas ! Le lendemain, je recommençai sans souci des courbatures ; peu à peu, la soupière revint dans mes membres, et je fus vaccinée contre la fatigue.

Fermière de l'Institut
Puis Mlle Gouzé partit aider une jeune femme dans la Somme, ensuite dans la Brie « peut-être le plus beau pays de culture de France », accomplissant ainsi son rude et brave apprentissage de travailleuse et de chef. Toutes les crantes, toutes les joies aussi du travail, elle les a ressenties et les dit.

Lorsqu'arriva la fin de 1918, la guerre finie, son père, officier, revenant grand blessé réformé, Mlle Gouzé résolut alors de prendre une exploitation. L'Office national des terres abandonnées lui indiqua la ferme de Courtillet ; et la voilà devenue fermière de l'Institut cent hectares complètement incultes, ayant servi de champ d'aviation et deux cent trente hectares de terres maigres envahies de chardons et de charbons ; un vieux matériel, de vieux chevaux, dix vieux boeufs, pas de foinier, pas d'amendements. Elle laboura, elle ensemença. La sécheresse la traqua. Qu'importe ! Avec des génisses, elle reconstitua un cheptel, créa des pâturages, brûla et dix fois déchira et redéchira le sol, houe le chiendent, remet les terres en culture. Établit en utilisant une chute d'eau, une installation électrique qui éclaira qui but qui trie, qui pompe, qui irrigue ; elle peuple son poulailler.

Mais il est une chose qu'on ne peut pas entendre dire par Mlle Gouzé sans émotion : C'est la hulle de cette femme, à tous les instants, contre des attaques sournoises et injustifiées, contre les jalousies, la malveillance que sa témérité de femme prétendant faire et bien faire un métier d'homme.

Tant de choses fâcheuses ne seraient pas arrivées si la grande réforme demandée en vain par les esprits les plus éminents avait abouti ; le droit d'égalité pour la femme, non pas tant en matière politique que pour lui donner au moins dans son département, et sa commune une voix consultative et délibérative.

« L'époque de prédominance barbare, la femme qui commandait ou comit était un comte, et c'est un désir bien légitime de voir la fermière égaler le fermier. »

Mlle Gouzé, en terminant ce récit éloquent, remercia la presse du réconfort qu'elle lui avait apporté. Puis, ayant dit avec quelle angoisse elle s'était vu offrir de toutes les parties de la France, la remise en culture de tant de fermes encore abandonnées, elle conclut par un vibrant appel aux femmes françaises pour qu'elles reviennent, comme elle, à la terre, « source de richesses et de nobles vertus ».

T. M.

M. Chéron visite la Villette
Paris, 23 janvier. — Le ministre de l'Agriculture, accompagné de M. Leclair, inspecteur général, chef des services vétérinaires, et de M. Martel, directeur des services sanitaires de la Seine, a visité, ce matin, le marché de la Villette.

Le ministre, qui étudie en ce moment l'ensemble des problèmes de la viande, s'est entretenu avec le chef des services sanitaires du marché et l'a interrogé sur les procédés employés et sur la constatation officielle des cours, soit en poids vif, soit en viande nette.

Il estime, en effet, qu'à la base de toutes les réformes envisagées, doit figurer la réorganisation des marchés en France, pour la constatation des prix à la production sur les grands marchés et à la consommation.

La production agricole doit être encouragée sous toutes les formes, mais les prix de la consommation doivent être proportionnés à ceux de la production, et les excès des cours qui permettent de saisir utilement et de réprimer les abus des intermédiaires.

A L'ACADEMIE DES SPORTS
Paris, 23 janvier. — Réuni cet après-midi au Conseil d'Etat, les membres de l'Académie des Sports ont attribué le grand prix de l'Académie des Sports au capitaine Augères et au commandant Lausanne.

Les médailles d'or ont été attribuées pour l'athlétisme à Géo André et à Crabos, pour les sports mécaniques à Poulain et à Sidi-Lecointe, pour les sports hippiques à Margain.

La Conférence de Gènes, déclare Trotsky, équivaudra à la révision du traité de Versailles



TROTSKY HARANGUE LES TROUPES ROUGES

Trotsky, vient de faire de longues déclarations à M. Valter. Durant, envoyé spécial du New-York Times.

Voici les passages principaux : La Conférence de Gènes — (nous voilà prévenus par Trotsky lui-même) — équivaudra à la révision du traité de Versailles. Elle ne peut rien signifier d'autre si vous la regardez sans préjugé ! Le but du pacte de Versailles était d'écraser l'Allemagne et d'isoler la Russie derrière un réseau de fils de fer « barbelés ». Aujourd'hui, la Russie et l'Allemagne vont initialement à Gènes discuter des plans pour changer en reconstruction les réparations inspirées par la haine à Versailles.

Après ces franches déclarations, voici maintenant les flatteries : « Le succès de la Conférence de Gènes dépend essentiellement des Etats-Unis. Si l'Amérique y participe, ce sera une véritable conférence mondiale, capable de réaliser de grandes choses. Sinon, ce ne sera qu'une simple répétition générale avant la vraie conférence, qui ne s'ouvrira que plus tard ».

Vient ensuite quelques métaphores rassurantes : Les Etats-Unis ont encore des préjugés contre la révolution, mais la révolution, avec ses conséquences, n'est qu'un fait historique, absolument comme une éruption volcanique. Quand le Vésuve est en érup-

tion, il détruit les villes et les villages et fait périr bien des gens. On n'y peut rien. On n'a qu'à faire de son mieux ensuite et à reconstruire aussi vite que possible. Or, la révolution n'est qu'une éruption sociale, et j'espère que les Etats-Unis s'en apercevront bientôt et décideront de jurer pour le mieux pour nous aider à reconstruire.

LES GRECS EVACUERAIENT LA REGION DE SMYRNE
CONSTANTINOPLE, 23 janvier. — Les militaires russes lurs disent que les télégrammes transmis au grand vizir par les agences diplomatiques turques et par Londres, assurent que la France et l'Angleterre seraient d'accord sur les grandes lignes des conditions de paix avec la Turquie et sur le règlement du conflit grec-turc.

L'évacuation de la région de Smyrne par l'armée grecque est absolument reconnue et l'Angleterre aurait proposé comme frontière en Thrace, la ligne Midia-Radoste.

LE DOSSIER DE LA BANQUE DE CHINE
PARIS, 23 janvier. — M. de Lasteyrie vient d'écrire aux présidents des commissions des finances du Sénat et de la Chambre pour leur annoncer que le gouvernement autorisait la communication du dossier de la Banque industrielle de Chine.

DERNIERE HEURE

DEUXIEME EDITION. - 3 H. MATIN

La classe 20 de l'armée du Rhin sera renvoyée dans ses foyers le mois prochain

PARIS, 23 janvier. — Le ministre de la Guerre et des Pensions a décidé que les hommes de la dernière fraction du contingent de la classe 1920, appartenant à l'armée du Rhin, seraient relevés par du personnel de l'intérieur et renvoyés à la fin de février dans la métropole en permission jusqu'à leur libération.

Le Pacte franco-britannique Des directives ont été envoyées à notre ambassadeur à Londres

PARIS, 23 janvier. — Le ministre des Affaires étrangères a fait parvenir aujourd'hui des instructions à M. de Saint-Aulaire, ambassadeur à Londres, pour qu'il expose au Foreign-Office, le point de vue du gouvernement français au sujet des questions en suspens entre les deux gouvernements et notamment en ce qui concerne le pacte franco-britannique.

La durée du pacte fixée à l'origine à 10 ans et jugée insuffisante, serait à valoir de 15 à 20 ans. La durée de 25 ans, qui avait été publiée est inexacte. Le pacte doit avoir un caractère de réciprocité. L'agrément de l'Allemagne non seulement contre les territoires, mais encore contre les forces alliées stationnées dans la zone rhénane neutralisée, doit être tenu pour un acte hostile, susceptible de faire jouer l'accord.

Enfin l'éventuel concours militaire des deux puissances devra être défini quant à l'importance et à la durée, non dans une convention militaire comme il avait été dit, mais dans des traités, analogues à celui qui existait en 1912.

La question d'Orient sera traitée par une conférence des Ministres des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, de France et d'Italie, qui doivent se réunir à Paris au début de février.

Declarations de M. Raiberti à l'Union latine

PARIS, 23 janvier. — Un dîner a clos ce soir les travaux du Congrès de l'Union Latine. M. Raiberti qui présidait ce dîner, a prononcé un discours dans lequel il a proclamé le grand besoin de paix qui anime tous les peuples, et en particulier la France, qui a connu toutes les horreurs de la guerre.

AU CONGRES MONDIAL IRLANDAIS

PARIS, 23 janvier. — A la séance de l'après-midi du congrès mondial irlandais, le professeur Mac Meil a parlé de l'histoire irlandaise. Puis une discussion a été ouverte par le révérend docteur Reilly, délégué de l'Australie, sur les moyens de développer la culture irlandaise à l'étranger.

Les transports dans le Centre

LIMOGES, 23 janvier. — L'Office du Centre et de l'Ouest a tenu une réunion, cet après-midi, à laquelle assistaient des délégués des Chambres de commerce de Limoges, Bordeaux, Agen, Périgueux, Angoulême, Aurillac, Bergerac, Bourges, Provins, Cahors, Châteauroux, Clermont, La Rochelle, Limoges, Montluçon, Niort, Poitiers, Rochefort, Rodez, Saumur, Toul, Tulle et Moulins.

Les représentants des compagnies de l'Etat, de l'Orléans, et du Midi, assistaient à cette réunion au cours de laquelle, ont été discutées les questions de transports et des tarifs.

L'EX-IMPÉRATRICE ZITA PASSE A BORDEAUX

BORDEAUX, 23 janvier. — L'ex-impératrice Zita a passé la nuit dans un hôtel de la ville. Ce matin, à 8 heures, elle a quitté sa chambre et est allée faire en tramway une longue promenade à travers Bordeaux.

LES SPORTS

Les championnats de France

Pour le championnat de France de rugby, voici les rencontres qui se sont disputées en province :

- A Bergerac, l'U. S. Bergeracoise bat l'Olympique de Paris, par 14 points à 5.
- A Toulouse, le Stade Toulousain bat le Boucau par 22 points à 0.
- A Tarbes, le Stadeoceste Tarbais bat la Section Paloise par 13 points à 0.
- A Béziers, l'U. S. Biterroise bat le C. A. Bristive par 28 points à 0.
- A Dax, l'U. S. Dacquoise bat Saint-Girons par 21 points à 0.
- A Carcassonne, l'A. S. Carcassonnaise bat le Stade Bordelais par 3 points à 0.
- A Biarritz, Biarritz-Olympique bat le F. C. Lesignanais par 20 points à 5.
- A Bayonne, l'Avion Bayonnais bat le B. C. Toulonnais par 6 points à 0.
- A Grenoble, en raison de l'absence de l'arbitre officiel et d'un délégué officiel de la Fédération, l'équipe de Narbonne quitte le terrain et refuse de jouer contre le F. C. de Grenoble.
- A Perpignan, l'U. S. Perpignanaise bat T. O. E. C., par 18 points à 0.

A PARIS
A Colombes, pour le championnat de France de rugby, le Racing Club de France bat l'U. S. d'Angen par 29 points à 8.
Le F. C. Lourdaise bat le C. A. de la Société Générale par 16 points à 3.

Bergougnan bat Vierzon

Vierzon, 23 janvier (de notre correspondant particulier). — La partie a été disputée sur un terrain détrempé. Bergougnan présente une équipe puissante et vive. Vierzon une bonne équipe. Des fautes de dernière heure empêchant d'aligner la meilleure formule.
Des le coup d'envoi Bergougnan joue vite. A la suite d'un adouillage, les avants partent en passes et l'essai est marqué au bout de cinq minutes. Vierzon part à son tour sur une touche un piler s'empare et marque ; son demi de mêlée durciment touché quitte le terrain.
Les mi-temps est sifflée sur le résultat de 3 à 3.

P. A. G. (3) bat Fourchambault 6 à 0
Partie jouée à Fourchambault devant une peu nombreuse assistance ; bonne défense de Fourchambault dont plusieurs éléments sont d'excellente valeur ; les Nivernais très mixtes ont fait une partie où les belles phases de jeu ont été nombreuses.

En résumé, mauvaise partie des vierzonnais qui peuvent à la rigueur prétendre de la défaite contre les Nivernais, mais encore contre les forces alliées stationnées dans la zone rhénane neutralisée, doit être tenu pour un acte hostile, susceptible de faire jouer l'accord.

Enfin l'éventuel concours militaire des deux puissances devra être défini quant à l'importance et à la durée, non dans une convention militaire comme il avait été dit, mais dans des traités, analogues à celui qui existait en 1912.

La question d'Orient sera traitée par une conférence des Ministres des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, de France et d'Italie, qui doivent se réunir à Paris au début de février.

En ce qui regarde le statut de Tanger, il donnera lieu à des négociations à Londres entre lord Curzon et deux représentants français et espagnols.
D'ores et déjà il paraît acquis que le port marocain ne sera placé sous la souveraineté exclusive d'aucune des trois puissances européennes.

Enfin des conversations s'engageront ultérieurement au sujet de la conférence de Gênes.

Jusqu'à présent le gouvernement des Soviets n'a pas encore répondu à l'invitation officielle qui lui avait été adressée par M. Bonorati, président du Conseil italien et au nom du Conseil suprême. Il n'a pas adhéré explicitement aux principes contenus dans la résolution de Cannes du 6 janvier.

Enfin des conversations s'engageront ultérieurement au sujet de la conférence de Gênes.

Jusqu'à présent le gouvernement des Soviets n'a pas encore répondu à l'invitation officielle qui lui avait été adressée par M. Bonorati, président du Conseil italien et au nom du Conseil suprême. Il n'a pas adhéré explicitement aux principes contenus dans la résolution de Cannes du 6 janvier.

Enfin des conversations s'engageront ultérieurement au sujet de la conférence de Gênes.

Jusqu'à présent le gouvernement des Soviets n'a pas encore répondu à l'invitation officielle qui lui avait été adressée par M. Bonorati, président du Conseil italien et au nom du Conseil suprême. Il n'a pas adhéré explicitement aux principes contenus dans la résolution de Cannes du 6 janvier.

Enfin des conversations s'engageront ultérieurement au sujet de la conférence de Gênes.

Jusqu'à présent le gouvernement des Soviets n'a pas encore répondu à l'invitation officielle qui lui avait été adressée par M. Bonorati, président du Conseil italien et au nom du Conseil suprême. Il n'a pas adhéré explicitement aux principes contenus dans la résolution de Cannes du 6 janvier.

Enfin des conversations s'engageront ultérieurement au sujet de la conférence de Gênes.

NIEVRE AU CONSEIL MUNICIPAL DE COSNE

La ville fera un emprunt de 150.000 francs

Il est destiné à couvrir les frais d'amélioration des services publics

COSNE-SUR-LOIRE, 23 janvier (De notre correspondant particulier). — Séance du dimanche 23 janvier. — Présidence, M. Claude Goujat, maire. Présents : MM. Florent, Guyon, Dard, Juteau, Légrand, Baudry, Sajoit, Gagnep, Joulet, Mélin, Gaudin, Morlat, Poursin. M. Mélin est nommé secrétaire.
Des l'ouverture de la séance, le maire déclare qu'il a de bonnes nouvelles à annoncer. Elles touchent le plan de la République et le prolongement jusqu'au théâtre, la place du Carreau, et l'allègement du collège « de l'hôtel de ville ». Le tout coûtera environ, au maximum, 50.000 fr. Les travaux commenceront par la rue du 14-Juillet qui sera éclairée par quatre lampes de 400 bougies chacune à l'usage de 200 bougies. M. Tabord versera à la ville 1/2 sur le montant des travaux exécutés ; cette somme sera affectée à des œuvres de bienfaisance. Ces travaux seront exécutés dans un délai de deux mois.
Le conseil donne mandat au maire pour acquiescer aux immeubles portant les nos 4, 6 et 7 de la rue Lavarenne, pour permettre l'extension de l'école des jeunes filles.

Après cette déclaration, la subvention est votée moins trois voix, dont celle de M. Florent, député, contre, démissionnaire.

150 francs sont votés à l'association des anciens combattants de l'arrondissement de Cosne.

Les travaux de réparations des écoles publiques seront mis en adjudication le 19 février 1923.

Les travaux publics sont couverts. Cela sera fait par le conseil municipal.

Les vignerons nivernais ont fêté leur patron saint Vincent

La messe a été célébrée à 9 heures, dans la cathédrale, par M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent.

Après la messe, les vignerons nivernais ont fêté leur patron saint Vincent. La messe a été célébrée à 9 heures, dans la cathédrale, par M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent.

Après la messe, les vignerons nivernais ont fêté leur patron saint Vincent. La messe a été célébrée à 9 heures, dans la cathédrale, par M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent.

Après la messe, les vignerons nivernais ont fêté leur patron saint Vincent. La messe a été célébrée à 9 heures, dans la cathédrale, par M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent.

Après la messe, les vignerons nivernais ont fêté leur patron saint Vincent. La messe a été célébrée à 9 heures, dans la cathédrale, par M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent.

Après la messe, les vignerons nivernais ont fêté leur patron saint Vincent. La messe a été célébrée à 9 heures, dans la cathédrale, par M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent.

Après la messe, les vignerons nivernais ont fêté leur patron saint Vincent. La messe a été célébrée à 9 heures, dans la cathédrale, par M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent.

Après la messe, les vignerons nivernais ont fêté leur patron saint Vincent. La messe a été célébrée à 9 heures, dans la cathédrale, par M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent.

Après la messe, les vignerons nivernais ont fêté leur patron saint Vincent. La messe a été célébrée à 9 heures, dans la cathédrale, par M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent.

Après la messe, les vignerons nivernais ont fêté leur patron saint Vincent. La messe a été célébrée à 9 heures, dans la cathédrale, par M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent.

Après la messe, les vignerons nivernais ont fêté leur patron saint Vincent. La messe a été célébrée à 9 heures, dans la cathédrale, par M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent.

Après la messe, les vignerons nivernais ont fêté leur patron saint Vincent. La messe a été célébrée à 9 heures, dans la cathédrale, par M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent.

Après la messe, les vignerons nivernais ont fêté leur patron saint Vincent. La messe a été célébrée à 9 heures, dans la cathédrale, par M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent, assisté de M. l'abbé Gaudin, curé de Saint-Vincent.

NIÈVRE AU CONSEIL MUNICIPAL DE COSNE

Le 2^e Aérostiers doit changer de garnison

Une compensation sera demandée au Ministère de la guerre

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison. Le conseil municipal de Cosne a décidé de demander au Ministère de la Guerre une compensation pour le 2^e Aérostiers qui doit changer de garnison.

ALLIER

Un directeur ferme son usine et disparaît... sans payer ses ouvriers

MONTLUÇON, 23 janvier (de notre correspondant particulier). — Le jour de la dernière paie, à l'usine Guillemin, à Saint-Jean, les ouvriers furent très étonnés en constatant que le patron ne paraissait pas. C'est en vain qu'ils attendirent les fonds que leur travail leur avait valu, rien ne vint.

En fin de compte, l'on sut que le directeur était parti depuis la veille sans avoir laissé d'adresse. Cette façon d'agir a été signalée à l'autorité compétente.

MONTLUÇON, 23 janvier. (De notre correspondant particulier). — L'Assemblée générale annuelle de l'Union Commerciale et Industrielle de l'arrondissement de Montargis s'est tenue dimanche dernier, à l'Hôtel de Ville de Montargis, sous la présidence de M. Lesueur, sous-préfet.

Parmi les assistants figuraient : M. Le Brech, député ; Lefèvre, président et Arraud, juge au tribunal de commerce ; Quaché, ancien vice-président de la Chambre de Commerce du Loiret ; Viscandri, président de l'Union ; Guillemin et Coucheux, vice-présidents ; Poirot, secrétaire ; Tarel, trésorier ; Fouquin, adjoint au maire de Montargis ; Gardette, Crespin et Gillet, conseillers municipaux ; M. Maréchal, notaire ; vice-président du syndicat d'initiative et plus de 60 membres de l'Union.

M. Foret donna ensuite lecture du compte rendu moral de l'année et M. Tarel exposa la situation financière qui laisse un avoir net à ce jour de 3.288 fr. 60.

M. Viscandri remercia les notabilités présentes, présente les excuses de ceux qui n'ont pu venir, dit qu'il a déjà accompli par l'Union et les divers réalisations effectuées par les membres de l'Union.

Lecture ayant été donnée du rapport de la dernière assemblée, il est procédé à l'élection des membres devant compléter la chambre de l'Union.

Sont élus : MM. Pierre Mengin, industriel, 44 voix ; Polhier, négociant en chaussures, 43 voix ; Royer, boucher, 41 voix ; Viscandri, 39 voix ; Faure, pharmacien, 39 voix ; Ragon, 36 voix ; Chevallier, vins en gros, 36 voix ; Morlier, banquier, 35 voix ; Mallet, confiseur, 33 voix ; Georges, grains, 29 voix.

Le 30e vote est donné à M. Gaston Bonneloy, délégué de l'Union des intérêts économiques qui, dans une remarquable conférence, va traiter de la situation du commerce et de l'industrie au triple point de vue fiscal, parlementaire et législatif.

M. Le Brech lui succède. Toujours assidu aux réunions du commerce et de l'industrie, attentif aux exposés qui y sont faits, M. Le Brech s'est toujours inspiré des discussions auxquelles il a assisté avant de prendre une résolution. A l'ordre du jour, il n'est pas partisan d'un retour « aux anciens statuts » ; les nécessités budgétaires l'ont conduit à accepter ce qu'il ne jugeait point nécessaire et même pénible pour la tranquillité du pays en 1914. Il serait point opposé à la disparition de certains impôts, notamment de l'impôt sur le chiffre d'affaires, si cette disparition pouvait s'opérer sans danger pour l'équilibre du budget. L'heure s'avance, il convie ses auditeurs à la tenue du banquet de fin d'année dans les quelques minutes qui lui seront réservées dans les quelques minutes légitimes que nous pouvons donner à l'égard de l'Allemagne.

L'ordre du jour suivant, proposé par M. Bonneloy a été, au fin de réunion, adopté à mains levées.

Les commerçants et industriels de l'arrondissement de Montargis réunis le 22 janvier 1923 à l'Hôtel de Ville à l'occasion de leur assemblée générale.

Après avoir entendu M. Gaston Bonneloy, docteur en droit, délégué de l'Union des intérêts économiques, écouter les vœux suivants :

1° Que le ministre des Finances ne recourne pas à nouveau au commerce et à l'industrie, notamment très éprouvés pour trouver l'appui nécessaire à l'établissement du budget de 1923, mais fasse une compression rigoureuse des dépenses égale à l'impôt cherché, car les commerçants et industriels, écrasés par l'impôt, ne pourraient consentir aux lourds sacrifices qu'on leur demanderait qu'à la condition que cesse le gaspillage et que soit pratiquée une rigoureuse politique économique.

2° Que l'égalité fiscale ne soit pas une vain formule et que les commerçants et industriels, toujours prêts à l'heure actuelle comme par le passé, à remplir leur devoir fiscal, ne soient assaillis qu'à des impôts ne comportant ni iniquité ni vexation.

3° Qu'en particulier pour arriver à cela le Parlement vote au plus tôt le projet de loi Poitevin-Duplessis comportant le retour aux quatre vieux contributions qui avaient fait leur preuve pendant un siècle.

4° Qu'en ce qui concerne la propriété commerciale, les chambres se mettent d'accord sur un texte transactionnel conciliant les droits légitimes du propriétaire et ceux des intéressés, respectables du locataire commerçant et industriel.

5° Que la loi sur l'allégement des prix soit appliquée surtout dans son esprit et sans vexation et que des poursuites ne soient intentées qu'au cas où on constaterait une intention manifeste de tromper le consommateur.

6° Que le Parlement adopte au plus tôt la proposition de loi Puch-Pathe-Rollin qui porte la signature de plus de 125 députés, tendant à l'abrogation de la loi sur la spéculation illicite et que l'on revienne à la liberté commerciale, seule et unique remède à la crise actuelle.

7° Que les agriculteurs, commerçants et industriels, condamnés par la loi de 1913, tendant à l'abolition de la loi sur la spéculation illicite et que l'on revienne à la liberté commerciale, seule et unique remède à la crise actuelle.

8° Que le Sénat ratifie aussitôt le projet de loi de loi de 9 janvier 1922 par le chambre des députés en matière de poste et permette notamment d'employer le papier à l'usage des factures sous enveloppes ouvertes et comme papiers de commerce.

9° Que pour arriver à la réalisation de leurs justes et légitimes revendications les commerçants et industriels se groupent de plus en plus et aient un programme minimum commun.

10° Que le Sénat ratifie aussitôt le projet de loi de loi de 9 janvier 1922 par le chambre des députés en matière de poste et permette notamment d'employer le papier à l'usage des factures sous enveloppes ouvertes et comme papiers de commerce.

11° Que pour arriver à la réalisation de leurs justes et légitimes revendications les commerçants et industriels se groupent de plus en plus et aient un programme minimum commun.

12° Que le Sénat ratifie aussitôt le projet de loi de loi de 9 janvier 1922 par le chambre des députés en matière de poste et permette notamment d'employer le papier à l'usage des factures sous enveloppes ouvertes et comme papiers de commerce.

LOIRET

L'Union commerciale et industrielle de Montargis a tenu son assemblée annuelle

MONTARGIS, 23 janvier. (De notre correspondant particulier). — L'Assemblée générale annuelle de l'Union Commerciale et Industrielle de l'arrondissement de Montargis s'est tenue dimanche dernier, à l'Hôtel de Ville de Montargis, sous la présidence de M. Lesueur, sous-préfet.

Parmi les assistants figuraient : M. Le Brech, député ; Lefèvre, président et Arraud, juge au tribunal de commerce ; Quaché, ancien vice-président de la Chambre de Commerce du Loiret ; Viscandri, président de l'Union ; Guillemin et Coucheux, vice-présidents ; Poirot, secrétaire ; Tarel, trésorier ; Fouquin, adjoint au maire de Montargis ; Gardette, Crespin et Gillet, conseillers municipaux ; M. Maréchal, notaire ; vice-président du syndicat d'initiative et plus de 60 membres de l'Union.

M. Foret donna ensuite lecture du compte rendu moral de l'année et M. Tarel exposa la situation financière qui laisse un avoir net à ce jour de 3.288 fr. 60.

M. Viscandri remercia les notabilités présentes, présente les excuses de ceux qui n'ont pu venir, dit qu'il a déjà accompli par l'Union et les divers réalisations effectuées par les membres de l'Union.

Lecture ayant été donnée du rapport de la dernière assemblée, il est procédé à l'élection des membres devant compléter la chambre de l'Union.

Sont élus : MM. Pierre Mengin, industriel, 44 voix ; Polhier, négociant en chaussures, 43 voix ; Royer, boucher, 41 voix ; Viscandri, 39 voix ; Faure, pharmacien, 39 voix ; Ragon, 36 voix ; Chevallier, vins en gros, 36 voix ; Morlier, banquier, 35 voix ; Mallet, confiseur, 33 voix ; Georges, grains, 29 voix.

Le 30e vote est donné à M. Gaston Bonneloy, délégué de l'Union des intérêts économiques qui, dans une remarquable conférence, va traiter de la situation du commerce et de l'industrie au triple point de vue fiscal, parlementaire et législatif.

M. Le Brech lui succède. Toujours assidu aux réunions du commerce et de l'industrie, attentif aux exposés qui y sont faits, M. Le Brech s'est toujours inspiré des discussions auxquelles il a assisté avant de prendre une résolution. A l'ordre du jour, il n'est pas partisan d'un retour « aux anciens statuts » ; les nécessités budgétaires l'ont conduit à accepter ce qu'il ne jugeait point nécessaire et même pénible pour la tranquillité du pays en 1914. Il serait point opposé à la disparition de certains impôts, notamment de l'impôt sur le chiffre d'affaires, si cette disparition pouvait s'opérer sans danger pour l'équilibre du budget. L'heure s'avance, il convie ses auditeurs à la tenue du banquet de fin d'année dans les quelques minutes qui lui seront réservées dans les quelques minutes légitimes que nous pouvons donner à l'égard de l'Allemagne.

L'ordre du jour suivant, proposé par M. Bonneloy a été, au fin de réunion, adopté à mains levées.

Les commerçants et industriels de l'arrondissement de Montargis réunis le 22 janvier 1923 à l'Hôtel de Ville à l'occasion de leur assemblée générale.

Après avoir entendu M. Gaston Bonneloy, docteur en droit, délégué de l'Union des intérêts économiques, écouter les vœux suivants :

1° Que le ministre des Finances ne recourne pas à nouveau au commerce et à l'industrie, notamment très éprouvés pour trouver l'appui nécessaire à l'établissement du budget de 1923, mais fasse une compression rigoureuse des dépenses égale à l'impôt cherché, car les commerçants et industriels, écrasés par l'impôt, ne pourraient consentir aux lourds sacrifices qu'on leur demanderait qu'à la condition que cesse le gaspillage et que soit pratiquée une rigoureuse politique économique.

2° Que l'égalité fiscale ne soit pas une vain formule et que les commerçants et industriels, toujours prêts à l'heure actuelle comme par le passé, à remplir leur devoir fiscal, ne soient assaillis qu'à des impôts ne comportant ni iniquité ni vexation.

3° Qu'en particulier pour arriver à cela le Parlement vote au plus tôt le projet de loi Poitevin-Duplessis comportant le retour aux quatre vieux contributions qui avaient fait leur preuve pendant un siècle.

4° Qu'en ce qui concerne la propriété commerciale, les chambres se mettent d'accord sur un texte transactionnel conciliant les droits légitimes du propriétaire et ceux des intéressés, respect

MAISON DONY 14, Rue des Arènes BOURGES

Actuellement Complet et Pardessus depuis 45 fr. Pantalons depuis 16 fr.

VOIR NOS ETALAGES - CATALOGUE SUR DEMANDE

SEMENCES DE MAÏS DES LANDES POUR FOURRAGES VERTS Variétés fourragères à grand rendement les plus riches en matières nutritives

DROGUERIE, COULEURS & VERNIS PRODUITS CHIMIQUES - BROSERIE - ÉPONGES HUILES MINÉRALES ET GRAISSES FIXALO Peinture à l'eau, en Poudre, toutes nuances, Lavable

SI VOUS VOULEZ VENDRE OU ACHETER UN FONDS DE COMMERCE ADRESSEZ-VOUS A L'Agence Centrale de la Nièvre (20^e année) NEVERS

RUBIS-ORANGE GRANDE LIQUEUR DIGESTIVE TERNIER-BOURDIN

TOILES - SACS - BACHES - FICELLES Anciennes Maisons A. FRANCK et SOCIÉTÉ DU SAC Comptoir de l'Industrie du Jute

Officiers Ministériels Etude de M. GALY, notaire à Nevers. DEUXIÈME INSERTION. Aux termes d'un acte reçu par M. Gallicher-Lavanne, notaire à Nevers, le onze janvier mil neuf cent vingt-deux...

UNE CHIENNE D'ARRET épagneule, 4 ans, vigoureuse, bien dressée et rapportant gibier. S'adresser au bureau du journal, 1603. UNE AUTO TORPEDO 4 cylindres, marque Busset, 3 places, prix demandé : 10.000 francs.

JEUNE HOMME Actif, 24 ans, ayant fait stages agricoles, au courant des ventes et achats de bestiaux ainsi que la comptabilité des demandes dans exploitation agricole.

AVIS A NOS LECTEURS TRAVAUX D'IMPRIMERIE Nous informons nos lecteurs qui, jusqu'à ce jour, ont bien voulu nous confier leurs travaux d'imprimerie, d'avoir à passer désormais DIRECTEMENT LEURS COMMANDES

DOCKS DE NEVERS Pour acheter à bon compte et documentez-vous. Consultez dans toutes nos succursales nos PRIX-COURANT A et B

A Vendre Camionnette d'Occasion Darracq 14 HP Parfait état de marche Renseignements, s'adresser : RODRIGUEZ

RECHARGE DE Bouteilles d'Air de toutes marques, régénération et recharge D'ACCUMULATEURS spécialité d'éclairage et démarrage électrique.

Baume Tue-Nerf Miriga MAUX DE DENTS. Gélules infatigables, instantanée, radicale des douleurs.

ROUES DIAMÈTRE 115 ET 140 ESSIEUX ET MOYEURS METALLIQUES CHARIOTS - VOITURES - MATÉRIEL NEUF

AVIS AUX CHASSEURS Après une année de chasse, quel est le fusil qui n'a pas quelque chose à faire. Il n'y en a pas. Tout au moins un très grand nettoyage par un spécialiste s'impose.

Deménagements - Transports Ancienne Maison DELARNAIS et HARRAULT Fondée en 1895 LANDRY & BAILLY

PAPIERS PEINTS Tekko - Salubra - Papiers Dumas CHEMINÉES DE MARBRE de tous styles et ornées

FABRIQUE DE VOITURES Carrosserie d'Automobiles Construction pour Carrosserie et Autos Th. DUJON Fils à SANCOINS (Char)

Crédit Foncier de France Prêts aux Particuliers, Communes, Syndicats Et Etablissements publics AVEC OU SANS AMORTISSEMENT

Plantons des arbres - Mangeons des fruits Les plus beaux Arbres Les meilleures Variétés SE TROUVENT Chez CHEVALIER

BOIS-CHARBONS Matériaux de construction J.-B. BOUDOT 16, Rue du Chemin-de-Fer, 16 NEVERS

Fantasia Mme Veuve BOUILLOT 31, Rue La Fayette, 31 NEVERS

FEMMES QUI SOUFFREZ Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.

CIRAGE-CRÈME A. MUIARD PANTIN PAPILLON NOIR La demander PARTOUT